

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1052**10 juillet 2002****SOMMAIRE**

AFPC, Australian Finance and Participation Company S.A., Larochette	50453	Diversified European Credit S.A.	50456
All-In Transporte Luxembourg S.A., Wasserbillig ..	50457	Diversified European Credit S.A.	50456
Amlia S.A., Luxembourg	50474	Domfin S.A., Luxembourg	50479
Avant-Garde Europe, S.à r.l., Luxembourg	50452	Duforêt Holding S.A., Larochette	50453
Avant-Garde Europe, S.à r.l., Luxembourg	50452	Ensor S.A.H., Mamer	50455
Avant-Garde Europe, S.à r.l., Luxembourg	50452	Equi-Challenge S.A., Luxembourg	50451
Bank Leumi (Luxembourg) S.A., Senningerberg ..	50472	Erasmus Investissements S.A., Luxembourg	50489
Bank Leumi (Luxembourg) S.A., Senningerberg ..	50472	Europa Investments S.A., Luxembourg	50455
BE.L.Part S.A.H., Luxembourg	50480	Europa Investments S.A., Luxembourg	50455
Bell Trask S.A.	50473	Europa Investments S.A., Luxembourg	50455
Bluegreen S.A.H., Luxembourg	50485	Europa Investments S.A., Luxembourg	50455
Bluegreen S.A.H., Luxembourg	50485	European Portfolio S.A., Luxembourg	50453
BNP Paribas Investment Management Company S.A., Luxembourg	50472	Farsalo S.A.H., Luxembourg	50481
(La) Boîte à P'tits Pains, S.à r.l., Goetzingen	50486	Fiduciaire Sassel & Zimmer S.C., Luxembourg ..	50469
(La) Boîte à P'tits Pains, S.à r.l., Goetzingen	50487	Franco Megissi S.A., Luxembourg	50480
Bristol S.A., Luxembourg	50462	Generali Multimanager Sicav, Luxembourg	50459
Bristol S.A., Luxembourg	50462	Generali Multimanager Sicav, Luxembourg	50459
Café Capitani, S.à r.l., Dudelange	50461	Genossenschaft Gewerkschaftsheim "Maison du People", Société Coopérative, Esch-sur-Alzette ..	50475
Camca Lux Finance Management Company, Sicav, Luxembourg	50461	Grand Link Participations S.A.	50457
Camca Lux Finance Management Company, Sicav, Luxembourg	50461	Grand Link Participations S.A.	50457
Canal House S.A., Mamer	50467	Grotta, S.à r.l., Luxembourg	50471
Casa Trust S.A., Mamer	50470	Guillon Investments, S.à r.l., Luxembourg	50451
Castalie, S.à r.l., Luxembourg	50481	Guillon Investments, S.à r.l., Luxembourg	50451
Cedef S.A., Esch-sur-Alzette	50468	Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Luxembourg	50452
Centrale du Lav, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	50477	Homeward-Bound, S.à r.l., Luxembourg	50451
Chine Investissement 2000 Advisory Company S.A., Luxembourg	50460	I.F. Executives (IFE), S.à r.l., Luxembourg	50463
Chine Investissement 2000 Advisory Company S.A., Luxembourg	50460	Immobilière Rivoli S.A., Luxembourg	50473
Cloos S.A., Esch-sur-Alzette	50472	Immobilière Rivoli S.A., Luxembourg	50473
Comgest Asia, Sicav, Luxembourg	50458	International Lacquers S.A., Bettembourg	50467
Comgest Asia, Sicav, Luxembourg	50458	International Lacquers S.A., Bettembourg	50467
Continental Finance Group S.A., Luxembourg	50468	International Seafood Operations Development and Distribution S.A., Luxembourg	50452
3D Luxembourg S.A., Luxembourg	50493	Interpack S.A., Bettembourg	50464
Demeter, Sicav, Luxembourg	50470	Interpack S.A., Bettembourg	50464
Demeter, Sicav, Luxembourg	50470	Interpack S.A., Bettembourg	50465
		Interpack S.A., Bettembourg	50465

Intesa Euroglobal, Sicav, Luxembourg	50462	Orion Sicav, Luxembourg.	50471
Intesa Euroglobal, Sicav, Luxembourg	50462	Orion Sicav, Luxembourg.	50471
J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A., Sen- ningerberg	50457	Plaine Verte S.A., Luxembourg	50454
Kalieme S.A., Larochette	50453	Portuguese Smaller Companies Fund, Sicaf, Lu- xembourg	50450
Kansai Invest Holding S.A., Luxembourg	50474	Portuguese Smaller Companies Fund, Sicaf, Lu- xembourg	50450
Kansai Invest Holding S.A., Luxembourg	50474	Reville Investments S.A., Luxembourg	50480
Kansai Invest Holding S.A., Luxembourg	50474	Reville Investments S.A., Luxembourg	50480
Laika Invest S.A., Strassen	50476	Riviera Property S.A., Luxembourg	50469
Leet Trading S.A., Noertzange	50466	Riviera Property S.A., Luxembourg	50469
Leet Trading S.A., Noertzange	50466	Rolo Banca 1473 SPA	50454
Life Trade S.A., Luxembourg	50459	Secure Wave Finance S.A.	50456
Lineair S.A., Luxembourg	50452	Socare S.A., Senningerberg	50479
LNR Partners Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	50487	Société de Participations Luxembourgeoise- SO- PARLU Holding S.A., Luxembourg.	50464
Luc Enting Productions, S.à r.l., Luxembourg	50468	Sofer Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	50493
Lursys, S.à r.l., Luxembourg	50461	Sofer Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	50493
Lux Cogeba Construction, S.à r.l., Bertrange	50479	Svensk Fondförvaltning (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	50463
Luxima, S.à r.l., Strassen	50471	Talenta S.A., Luxembourg	50456
Mateco Location de Nacelles S.A., Luxembourg . . .	50469	Talenta S.A., Luxembourg	50456
Maya House S.A., Luxembourg	50455	Teti International Asset Management S.A., Lu- xembourg	50460
McKesson Information Solutions Holdings, S.à r.l., Luxembourg	50488	Teti International Asset Management S.A., Lu- xembourg	50460
McKesson Information Solutions Holdings, S.à r.l., Luxembourg	50489	TFTEN S.A., Luxembourg	50473
Mikean S.A., Dudelange	50463	Tilly Holding S.A., Luxembourg.	50466
Mont d'Or S.A.H., Mamer	50475	Verbeke Luxembourg S.A., Dippach	50479
Natura Helvetica S.A., Larochette	50453	WFG Retlaw Holding S.A., Larochette	50453
Necker S.A., Luxembourg	50470	ZL, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50478
Newton Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	50458		
Newton Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	50458		

PORTUGUESE SMALLER COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.940.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 23 avril 2002 a adopté la décision suivante:

Conformément à la décision du conseil d'administration prise le 12 avril 2002 et conformément à l'article 67(5) de la Loi du 10 août 1915, des sociétés commerciales, l'assemblée générale annuelle des actionnaires est ajournée jusqu'au 7 mai 2002. Comme requis par la loi luxembourgeoise, chacun des actionnaires a reçu un avis d'ajournement de la réunion joint au bilan annuel de la société.

Pour PORTUGUESE SMALLER COMPANIES FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32831/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

PORTUGUESE SMALLER COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.940.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTUGUESE SMALLER COMPANIES FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

(32832/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

HOMEWARD-BOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 50.556.

En date du 25 avril 2002 Monsieur Robert David Chesman Bramwell a cédé à la société EATON OVERSEAS LIMITED ses 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée HOMEWARD-BOUND, S.à r.l., prédésignée.

Il résulte après diverses cessions de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est réparti de la façon suivante:

- EASTON OVERSEAS LIMITED, ayant son siège à Bolam House,
King and George Street, Nassau, Bahamas,
ici représentée par son administrateur-délégué, M. Nico Hansen 1.250 parts

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32580/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

GUILLOIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.924.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(32582/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

GUILLOIN INVESTMENTS, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.924.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(32583/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

GUILLOIN INVESTMENTS, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.924.

Le bilan de liquidation au 20 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(32584/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

EQUI-CHALLENGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.265.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Waltzing / C. Bouillon

Mandataire commercial / Fondé de pouvoir

(32705/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

GULDENSPOREN FINANCIERINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 60.147.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(32585/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

INTERNATIONAL SEAFOOD OPERATIONS DEVELOPMENT AND DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.501.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(32586/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

LINEAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 71.758.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(32587/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

AVANT-GARDE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.962.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(32588/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

AVANT-GARDE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.962.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(32589/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

AVANT-GARDE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.962.

Le bilan de liquidation au 23 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.C. Oppelaar.

(32590/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

KALIEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 32.196.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

(32591/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

DUFORET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 75.027.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

(32592/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

NATURA HELVETICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 32.791.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

(32593/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

AFPC, AUSTRALIAN FINANCE AND PARTICIPATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 49.350.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

(32594/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

WFG RETLAW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 46.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

(32595/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

EUROPEAN PORTFOLIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.833.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2002.

(32650/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

P. Frieders.

ROLO BANCA 1473 SPA, Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.900.

Pouvoirs de signature:

a) la succursale de Luxembourg ROLO BANCA 1473 SPA inscrite sous la Section B Numéro 56.900 en date du 26 novembre 1996 est valablement engagée comme suit:

Les actes de la société émanant de la Succursale de Luxembourg, pour être opposables aux tiers, doivent porter en-dessous de la dénomination ROLO BANCA 1473 SPA, Succursale de Luxembourg les signatures suivantes:

* Signature seule:

Monsieur le Directeur-Général

Messieurs les Vice-Directeurs Généraux

* Signature conjointe (dont une signature devra être celle du responsable de la Succursale du Luxembourg ou du responsable-adjoint de ladite Succursale):

- cadres et fondés de pouvoirs de la Direction Générale («dirigenti a funzionari»)

- responsable de la Succursale de Luxembourg

- responsable-adjoint de la Succursale

- fondés de pouvoirs de la Succursale de Luxembourg («funzionari»)

b) Le responsable de la Succursale de Luxembourg est Monsieur Giovanni Giallombardo, demeurant à L-2526 Luxembourg, 11, rue Schrobilgen;

- Le responsable-adjoint de la Succursale est Monsieur Carlo Gastaldi, demeurant à L-2210 Luxembourg, 76, boulevard Napoléon I^{er};

- Monsieur Pietro Santonocito et Monsieur Aldo Busca, fondés de pouvoirs, les deux demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, disposeront de la signature conjointe (dont une signature devra être celle du responsable de la Succursale du Luxembourg ou du responsable-adjoint de ladite Succursale).

Toute autre inscription est à rayer.

Luxembourg, le 11 mars 2002.

Pour la requérante

A. Rukavina

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32596/279/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

PLAINE VERTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.328.

RECTIFICATIF

Extrait

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 1.830.300,- sera représenté par 73.834 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 1.830.000,- sera représenté par 73.834 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32666/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

MAYA HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

P. Frieders.

(32651/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

EUROPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.291.

The balance sheet as December 31st, 1997, registered in Luxembourg, on 1st May 2002, vol. 567, fol. 60, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 3 May 2002.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 April 2002.

Signature.

(32667/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

EUROPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.291.

The balance sheet as December 31st, 1998, registered in Luxembourg, on 1st May 2002, vol. 567, fol. 60, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 3 May 2002.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 April 2002.

Signature.

(32668/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

EUROPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.291.

The balance sheet as December 31st, 1999, registered in Luxembourg, on 1st May 2002, vol. 567, fol. 60, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 3 May 2002.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 April 2002.

Signature.

(32669/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

EUROPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.291.

The balance sheet as December 31st, 2000, registered in Luxembourg, on 1st May 2002, vol. 567, fol. 60, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on 3 May 2002.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 April 2002.

Signature.

(32670/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

ENSOR S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.837.

The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg on 2. May 2002, vol. 567, fol. 67, case 9, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on 3rd May 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3rd May 2002.

(32736/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

Le bilan au 31 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2002.

(32671/005/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2002

En date du 15 mars 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2001;
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Harald Schüssler, Monsieur Clive Mace Gilchrist, Monsieur Scott Edel, Monsieur Alfonso De Maqua et Monsieur Steven Andrew Blakey jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003;
- de renouveler les mandats de DELOITTE & TOUCH comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003.

Luxembourg, le 16 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32672/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

SECURE WAVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

(32675/005/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

TALENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 52.940.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 99.501,- LUF

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

(32734/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

TALENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 52.940.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 22.794.026,- LUF

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

(32735/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

GRAND LINK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(32676/005/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

GRAND LINK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2002

En date du 3 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, Monsieur Marc Wenda, Monsieur Hans-Jürgen Schmitz, Monsieur Marc Wengler jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003;
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCH comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32677/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

ALL-IN TRANSPORTE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 71.242.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. April 2002

Erster Beschluß

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6636 Wasserbillig, 36, rue de Mertert, nach L-6630 Wasserbillig, 84, Grand Rue, zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2002, vol. 169, fol. 31, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(32693/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 56.355.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2002

Messieurs James B. Broderick, Jon P. Griffin et Veit O. Schuhen sont nommés administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2003.

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg sont nommés réviseurs d'entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

D. Micallef

Deputy General Manager

(32695/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.993.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

(32678/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.993.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2002

En date du 26 mars 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- de renouveler les mandats de Monsieur François Lesieur, Monsieur Philippe Tizzoni, de UNION FINANCIERE DE FRANCE et UFF INTERNATIONAL S.A. représentée par Monsieur Valère Gagnor, en qualité d'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32679/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

COMGEST ASIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.621.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

(32681/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

COMGEST ASIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.621.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2002

En date du 2 mars 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- de ratifier la désignation en date du 1^{er} octobre 2001 de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité de représentant de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Thierry Logier;

- de réélire Monsieur Wedig Von Gaudecker, Madame Véronique Ficheux, Monsieur Laurent Dobler, Monsieur Jean-François Canton et SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A., représentée par Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2003;

- de réélire DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2003.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32682/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

GENERALI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.813.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 avril 2002

En date du 16 avril 2002, le conseil d'administration a décidé:

- de nommer Monsieur Gian Luigi Costanzo comme membre du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32680/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

GENERALI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.813.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

(32691/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

GENERALI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.813.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2002

En date du 15 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;

- de confirmer la nomination de Monsieur Christian Ferry en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration et de confirmer la démission de Messieurs Mario Bartolozzi et Stefano De Santis en tant qu'administrateurs de ce même conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32692/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LIFE TRADE, Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 85.024.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration réuni le 10 avril 2002 a pris acte de la démission de Monsieur Fabien Garcia comme administrateur de la société.

La même réunion a coopté comme nouvel administrateur Monsieur Patrick Razat, directeur de sociétés, demeurant à Impasse de la Saudrune, F-31140 Launaguet.

Monsieur Razat a également été désigné nouvel administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature avec droit de cosignature obligatoire avec un autre administrateur.

La nomination de Monsieur Razat fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour LIFE TRADE S.A.

P. Razat

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32709/664/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CHINE INVESTISSEMENT 2000 ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.213.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(32683/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CHINE INVESTISSEMENT 2000 ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2002

En date du 3 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- de ratifier la cooptation en date du 22 février 2002 de Madame Emmanuelle de Roux, en remplacement de Monsieur Joseph Bescou, démissionnaire;
- d'élire Madame Emmanuelle de Roux en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003;
- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Jacques de Beaupuy et Madame Rita Magdalena, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003;
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2003.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32684/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

TETI INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

(32685/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

TETI INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.346.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 avril 2002

En date du 18 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat au 31 décembre 2001 de la manière suivante:

Résultat de l'exercice.	46.046,00
Affectation à la réserve légale 2001.	2.302,30
	<hr/>
Résultat à reporter	43.743,70

- de renouveler le mandat de ARTHUR ANDERSEN en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32686/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CAMCA LUX FINANCE MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.595.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

(32687/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CAMCA LUX FINANCE MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2002

En date du 2 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat de la manière suivante:

Résultat	15.511,87 EUR
Affectation à la réserve légale	775,60 EUR
Distribution de dividendes	0,00 EUR
Résultat à reporter	14.736,27 EUR

- de reconduire le mandat de Monsieur Martial de Calbiac, Monsieur Hubert Amouroux, Monsieur Serge Pineau, Monsieur Yves Le Clézio, Monsieur Alain de Frenne et Monsieur Patrick Louarn en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2003;

- de reconduire le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée en 2003.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32688/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LURSYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 63.949.

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 18 janvier 2002 a décidé de convertir le capital social de LUF 500.000,- représenté par 500 parts sociales de LUF 1.000,- chacune en EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales de EUR 25,- après avoir effectué un prélèvement sur les bénéfices reportés de EUR 105,32.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

LURSYS, S.à r.l.

D. Eguidazu

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32706/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CAFE CAPITANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 57, rue Gaffelt.
R. C. Luxembourg B 14.768.

Par la présente, la soussignée Madame Berettini-Capitani Iolande, demeurant à L-3340 Huncherange, 73, route d'Esch, donne sa démission en tant que gérante technique de la S.à r.l., CAFE CAPITANI, Numéro R.C. B 14 768, avec siège à L-3480 Dudelange, 57, rue Gaffelt, avec effet à ce jour.

Fait à Dudelange, le 31 décembre 2001.

Mme Berettini-Capitani.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2002, vol. 323, fol. 41, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(32748/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

INTESA EUROGLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.810.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2002.

(32689/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

INTESA EUROGLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2002

En date du 26 avril 2002, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- d'accepter la démission de Monsieur Gianluigi Costanzo et ratifie la cooptation, en date du 16 novembre 2001 de Monsieur Enrico Maiocchi en remplacement de Monsieur Gianluigi Costanzo;
- d'élire Monsieur Enrico Maiocchi en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de renouveler les mandats de Monsieur Franco Mugnai, Monsieur Stefano Moroni en qualité d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Franco Mugnai jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 27 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32690/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BRISTOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.637.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice	9.601,66 EUR
- Affectation à la réserve légale	- 105,32 EUR
- Report à nouveau	9.496,34 EUR

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Signature.

(32726/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BRISTOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 10.637.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	- 10.319,87 EUR
------------------------------	-----------------

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Signature.

(32727/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

SVENSK FONDFÖRVALTNING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 40.364.

Le bilan au 31 décembre 2001 et le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 41, fol. 567, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2002

Par vote spécial l'assemblée donne décharge au conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice comptable prenant fin au 31 décembre 2001.

La décision a été prise d'élire respectivement de réélire les administrateurs suivants:

- Monsieur Mats Lagerqvist, président;
- Monsieur Anders Borgh, directeur;
- Monsieur Pär Bäckman, directeur;
- Mademoiselle Cecilia Vernersson, directeur.

Les administrateurs resteront en fonction pour une période se terminant à la prochaine assemblée ordinaire.

La résolution est prise d'élire comme réviseur d'entreprises DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG pour la même période que les administrateurs.

L'élection des administrateurs et du réviseur d'entreprises est sujette à l'autorisation de la BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG.

Pour extrait conforme

SVENSK FONDFÖRVALTNING (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(32694/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

I.F. EXECUTIVES (IFE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.300.

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 11 janvier 2002 a décidé de convertir le capital social actuel de BEF 500.000,- représenté par 500 parts de BEF 1.000,- chacune en EUR 12.500,- représenté par 500 parts de EUR 25,- chacune après avoir effectué un prélèvement sur les bénéfices reportés de EUR 105,32.

Luxembourg, le 11 janvier 2002.

I.F. EXECUTIVES, S.à r.l.

P. Bougon

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32707/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

MIKEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt.

R. C. Luxembourg B 85.645.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Tous les actionnaires sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

L'assemblée peut statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission.
- Nomination.

Monsieur Lesti Marco, demeurant à F-57050 Ban St Martin, 16, rue du Nord, donne sa démission en tant qu'administrateur.

L'assemblée accepte la démission et donne décharge à Monsieur Lesti.

Madame Schiltz Mariette épouse de M. Mathias Manuel, est nommé à l'unanimité comme administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Dudelange, le 22 mars 2002.

Monsieur M. Lesti / Madame M.
Mathias-Schiltz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2002, vol. 323, fol. 62, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(32750/612/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS LUXEMBOURGEOISE - SOPARLU HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.824.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège de la société le 22 avril 2002*

Conformément à l'article 3 des statuts de la société, de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Retrait des mandats aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction.

Nomination de Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, domicilié au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Nomination de Monsieur José Jiménez, employé privé, domicilié au L-2169 Luxembourg, 8, rue J.A. Muller, au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Nomination de Monsieur Christophe Mouton, employé privé, domicilié à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch, au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Nomination de Monsieur Stéphane Best, employé privé, domicilié à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, au poste de commissaire aux comptes de la société à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Pour publication, modification et réquisition

Pour extrait conforme et sincère

SOCIETE DE PARTICIPATIONS LUXEMBOURGEOISE - SOPARLU HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 63, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32696/780/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

INTERPACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 68.504.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social en date du 5 février 2002*

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des actionnaires du 5 février 2002:

- de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002;
- d'augmenter le capital social de huit cent quarante-deux euros cinquante-neuf eurocents (842,59), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante-un eurocents (99.157,41) à cent mille euros (100.000,-) par incorporation des résultats reportés;
- d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social;
- d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,-), représenté par 4.000 actions d'une valeur nominale de 25,- chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour réquisition, modification et publication

Pour extrait sincère et conforme

INTERPACK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32697/780/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

INTERPACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 68.504.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège de la société le 7 juillet 2001*

Nomination de Monsieur Christophe Mouton, employé privé, domicilié à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch (Belgique), au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Habib Djelassi, administrateur sortant. Monsieur Mouton terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination de Monsieur Stéphane Best, employé privé, domicilié à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, au poste de commissaire aux comptes de la société à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000, en remplacement de Monsieur Christophe Mouton, commissaire aux comptes sortant. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Pour publication, modification et réquisition

Pour extrait conforme et sincère

INTERPACK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32698/780/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

INTERPACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 68.504.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 5 février 2002*

Le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes sont acceptés.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2000 sont approuvés.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits pour une durée supplémentaire de 3 ans, jusqu'à terme de l'exercice 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

INTERPACK S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32699/780/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

INTERPACK, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 68.504.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration
tenu au siège de la société en date du 11 juillet 2001*

- Reconduction du contrat de bail entre INTERNATIONAL LACQUERS et INTERPACK:

Le conseil d'administration approuve la reconduction du contrat de bail entre INTERNATIONAL LACQUERS et INTERPACK aux mêmes conditions.

- Approbation du contrat d'agent entre INTERNATIONAL LACQUERS et INTERPACK:

Monsieur Bemer et Monsieur Mouton ont approuvé le contrat d'agent entre INTERNATIONAL LACQUERS et INTERPACK.

- Rapport d'activité d'INTERPACK et nouveaux objectifs pour 2001:

Monsieur Harpes rend compte de l'activité d'INTERPACK et fixe les nouveaux objectifs pour 2001.

- Présentation de la situation financière à ce jour:

Monsieur Bemer présente une situation financière arrêtée à ce jour. Cette situation est discutée et ne soulève aucune objection.

Pour réquisition, modification et publication

Pour extrait sincère et conforme

INTERPACK

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 63, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32702/780/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3385 Noertzange, 48-50, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 38.343.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 27 mars 2002*

Les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2000 sont approuvés.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2000 sont approuvés.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire se prononçant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

LEET TRADING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32700/780/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z. I. Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 38.343.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège de la société le 6 juillet 2001*

En conformité avec l'article 3 des statuts de la société, de transférer le siège social à l'intérieur de la commune de Bettembourg de son adresse actuelle: 48-50, rue de l'Ecole, L-3385 Noertzange à sa nouvelle adresse: Zone Industrielle Scheleck II, L-3225 Bettembourg.

Nomination de Monsieur Christophe Mouton, employé privé, domicilié à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch (Belgique), au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Habib Djelassi, administrateur sortant. Monsieur Mouton terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur sortant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour publication, modification et réquisition

Pour extrait conforme et sincère

LEET TRADING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 26, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32701/780/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

TILLY HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
H. R. Luxemburg B 52.635.

—
AUSZUG

Die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 28. Februar 2002 hat beschlossen das Gesellschaftskapital von derzeit LUF 1.250.000,- eingeteilt in 100 Aktien von je LUF 12.500,- umzuwandeln in EUR 31.000,- eingeteilt in 100 Aktien von je EUR 310,- nach Einzahlung von EUR 13,31 durch die Gesellschafter.

Luxemburg, den 28. Februar 2002.

TILLY HOLDING A.G.

G.L. Tilly

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32708/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 21.522.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration
tenu au siège de la société en date du 21 juin 2001*

- Rapport d'activité d'INTERNATIONAL LACQUERS et nouveaux objectifs pour 2001:
Monsieur Harpes rend compte de l'activité d'INTERNATIONAL LACQUERS et fixe les nouveaux objectifs pour 2001.
- Contrat d'agent et reconduction de bail entre INTERNATIONAL LACQUERS et INTERPACK:
Monsieur Kliffer et Monsieur Faber ont approuvé le contrat d'agent entre INTERNATIONAL LACQUERS et INTERPACK ainsi que la reconduction du contrat de bail aux mêmes conditions que l'année 2000.
- Budget des frais de voyage:
Le conseil d'administration a approuvé le budget des frais de voyage fixé à 3 % du chiffre d'affaires.
- Présentation de la situation financière à ce jour:
Monsieur Bemer présente une situation financière arrêtée à ce jour. Cette situation est discutée et ne soulève aucune objection.
- Redistribution des fonctions entre la comptabilité et les achats:
Il a été décidé la séparation des fonctions suivantes:
Monsieur Bemer est responsable de la comptabilité et ne s'occupe plus des achats, fonction revenant à Madame Ploncard.
Pour réquisition, modification et publication
Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL LACQUERS
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 63, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32703/780/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 21.522.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration
tenu au siège de la société en date du 29 novembre 2001*

- Rapport d'activité d'INTERNATIONAL LACQUERS:
Monsieur Harpes rend compte de l'activité d'INTERNATIONAL LACQUERS; Monsieur Harpes a expliqué le ralentissement de l'activité ainsi que les licenciements effectués.
- Autorisation de signature pour Monsieur Bemer concernant les contrats de travail et les lettres de licenciement:
Le conseil d'administration a donné son accord pour donner autorisation de signature à Monsieur Bemer pour les contrats de travail et pour les lettres de licenciement.
- Présentation de la situation financière à ce jour:
Monsieur Bemer présente une situation financière arrêtée à ce jour. Cette situation est discutée et ne soulève aucune objection.
Pour réquisition, modification et publication
Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL LACQUERS
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 63, case 2.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32704/780/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CANAL HOUSE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.207.

The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg on 2. May 2002, vol. 567, fol. 67, case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on 3rd May 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32737/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CONTINENTAL FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 64.751.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration réuni en date du 25 mars 2002 à Luxembourg a pris la résolution suivante:

1. Le siège de la société est transféré avec effet immédiat au:

3, avenue Pescatore

L-2324 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

Pour extrait conforme

P. Cahen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32711/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CEDEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 35, rue de Belval.
R. C. Luxembourg B 78.712.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2002 a pris les résolutions suivantes:

- les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été approuvés et la perte de l'exercice EUR 188.757,51 a été reportée à compte nouveau;

- décharge pleine et entière a été accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes;

- le commissaire aux comptes a été réélu pour une période d'une année.

Conseil d'administration

Administrateurs nommés sur proposition des actionnaires, propriétaires d'actions de catégorie A:

- Monsieur Christian Thiry, industriel, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes;

- Monsieur Joseph Perrard, entrepreneur de construction, demeurant à L-7513 Mersch, 36, route d'Arlon;

- Monsieur Pol Faber, employé privé, demeurant à L-2229 Luxembourg, 7, rue du Nord.

Administrateurs nommés sur proposition des actionnaires, propriétaires d'actions de catégorie B:

- Monsieur Claude Soumer, administrateur, demeurant à L-2327 Luxembourg, 50, montée de la Pétrusse;

- Monsieur Franz-Joseph Bauschert, administrateur, demeurant à D-54441 Ayl, 22, Wiesenweg;

- Monsieur Jeannot Goebel, directeur de société, demeurant à L-3851 Schifflange, 17, rue de Kayl.

Commissaire aux comptes

LUXREVISION, S.à r.l. avec siège social à 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

F. Sassel

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32712/664/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LUC ENTING PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 85.104.

—
L'associé unique LUC ENTING HOLDING BV avec siège social à NL-Lunteren décide de remplacer le gérant Monsieur Jan Vandendriessche par Monsieur Luc Enting cinématographe de nature, demeurant à 10, Gravenstraat, NL-7383 RH Voorst.

Voorst, le 29 mars 2002.

LUC ENTING HOLDING BV

L. Enting

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32715/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

MATECO LOCATION DE NACELLES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1113 Luxemburg, 12A, rue John L. Mac Adam.
H. R. Luxemburg B 56.496.

AUSZUG

In seiner Sitzung vom 10. April 2002 hat der Verwaltungsrat beschlossen, den Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied des Herrn Andreas Piech zu akzeptieren. An seine Stelle wurde ernannt Herr Friedemann Holzwarth, Kaufmann, wohnhaft in Panoramastraße 40, D-73760 Ostfildern.

Dieser Beschluss wird der nächsten Generalversammlung vorgelegt zwecks Genehmigung.
Luxemburg, den 10. April 2002.

Für MATECO LOCATION DE NACELLES S.A.

L. Planche

Delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4.- Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32713/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

FIDUCIAIRE SASSEL & ZIMMER, Société Civile.

Siège social: L-1725 Luxemburg, 28, rue Henri VII.

Les associés-gérants ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 500.000,- représenté par 500 parts sociales de LUF 1.000,- chacune en EUR 13.000,- représenté par 500 parts sociales de EUR 26,- chacune après avoir effectué un prélèvement sur les résultats reportés de EUR 605,32, ceci en accord avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

Luxemburg, le 26 avril 2002.

Pour FIDUCIAIRE SASSEL & ZIMMER S.C.

F. Sassel / R. Zimmer

Associés-gérants

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 55, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32716/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

RIVIERA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxemburg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxemburg B 52.218.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.596.048,- LUF

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 avril 2002.

Signature.

(32724/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

RIVIERA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxemburg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxemburg B 52.218.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 avril 2002 que:

Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc français en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

L'article 5 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxemburg, le 29 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32725/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour DEMETER

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de pouvoir

(32717/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 10 avril 2002

L'assemblée générale ordinaire a décidé:

1. de distribuer un dividende aux actions de distribution pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. de réélire Messieurs Eric Nols, Pierre-Paul De Schrevel, Rudy Glorieux, Alain Léonard, Christopher Misson et Hans Schütz en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
3. d'élire Monsieur Vincent Planche, directeur, BANQUE DEGROOF S.A., 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, en qualité d'administrateur pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003;
4. de réélire KPMG AUDIT en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour DEMETER

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32718/034/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CASA TRUST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.755.

The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg on 2. May 2002, vol. 567, fol. 67, case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on 3rd May 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, 3. May 2002.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signature / Signature

(32738/695/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

NECKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32792/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.862.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour ORION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

(32719/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.862.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 19 avril 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

2. de réélire Madame Evelyne Cadillon et Messieurs Alain-Daniel Couttenier, Jean-Michel Gelhay, Christopher Misson et Régis Léoni en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour ORION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32720/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LUXIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 72.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour LUXIMA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(32745/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

GROTTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, rue des Bains.

Par la présente, le soussigné Monsieur Salvatore Lieggi, demeurant à L-3373 Leudelange, 40, Domaine Schmiseleck, donne sa démission en tant que gérant administratif de la S.à r.l. GROTTA, Numéro R.C. B, avec siège à L-1212 Luxembourg, rue des Bains, avec effet à ce jour.

Fait à Luxembourg, le 30 août 1991.

M. S. Lieggi.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2002, vol. 323, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(32751/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BNP PARIBAS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 21.073.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration en date du 7 mars 2002 que Monsieur Pierre Schneider a démissionné de ses fonctions de Président et d'Administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Michel Rouach en tant que nouveau Président et Administrateur pour achever le mandat de Monsieur Pierre Schneider.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32721/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 avril 2002.

Signatures.

(32722/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.124.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002

Démission de Dr Ehud Shapira et de M. Meir Grosz de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Nomination d'un nouvel administrateur, M. Zvi Itskovitch, Directeur, Tel Aviv, Israël, avec effet immédiat, jusqu'au 2 décembre 2007.

Re-élection des administrateurs, Monsieur Ehud Moverman, Directeur, Zürich, Switzerland, jusqu'au 20 mars 2007, et de Monsieur Uri Galili, Directeur Londres, Angleterre, jusqu'au 11 avril 2003.

Re-élection de Monsieur Michael Ginsburg, en tant qu'administrateur délégué de la banque jusqu'au 25 avril 2007.

Re-élection des réviseurs d'entreprises PricewaterhouseCoopers d'une année jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires décidant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A.

M. Ginsburg / A. Koresh

General Manager / Assistant General Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32723/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CLOOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 6.593.

Les comptes annuels au 31 décembre, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour CLOOS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(32746/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

IMMOBILIERE RIVOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 59.473.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 210.843,08 FRF

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

(32728/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

IMMOBILIERE RIVOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 59.473.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 avril 2002 que:

Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc français en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

L'article 5 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32729/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

TFTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.982.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 février 2002

Le Conseil d'Administration décide d'adapter avec effet immédiat les pouvoirs de signature en subordonnant la validité de toutes décisions engageant la société dans le cadre de son activité de conseil économique à la signature ou la cosignature obligatoire de Monsieur Nicolas Van Beek, administrateur-délégué.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32742/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BELL TRASK S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.907.

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2002

L'assemblée décide la révocation de la société ACCOUNT & MANAGEMENT FIDUCIAIRE S.A., sise 18 rue de la Gare L-8705 Useldange de son poste de commissaire aux comptes et lui donne décharge à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la fiduciaire BEFAC, ayant siège 24 rue Beaumont à L-1219 Luxembourg pour une durée de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le président lève la séance.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 25 avril 2002, vol. 270, fol. 59, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Felten.

(32772/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

KANSAI INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 32.698.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 10.573.890,- JPY

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

Signature.

(32730/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

KANSAI INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 32.698.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 19.634.946,- JPY

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

Signature.

(32731/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

KANSAI INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 32.698.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.576.781,- JPY

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

Signature.

(32732/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

KANSAI INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 32.698.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 29.701.613,- JPY

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

Signature.

(32733/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

AMLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32793/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

MONT D'OR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.949.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 26 mars 2002

Correction du montant du capital converti en euro publié lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2001.

Les actionnaires décident de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998.

Le montant du nouveau capital est de 453.800,- euros (quatre cent cinquante-trois mille huit cents euros) représenté par 1.000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de 453,80 (quatre cent cinquante-trois euros quatre-vingt cents).

La conversion du capital en euros a donné un montant de 453.780,22 euros (quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts euros vingt-deux cents).

Pour arriver à un capital de 453.800,- euros (quatre cent cinquante-trois mille huit cents euros), un montant de 19,78 euros (dix-neuf euros soixante-dix huit cents) a été prélevé des résultats reportés.

Pour la société, deux administrateurs

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32741/695/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM 'MAISON DU PEUPLE', Société Coopérative.

Gesellschaftssitz: L-4002 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.

a) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates der GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM «MAISON DU PEUPLE» werden einstimmig für die Dauer von 2 Jahren berufen (4.7.2001)

1. Barnich Armand, Düdelingen, Präsident
2. Bausch Eugène, Rümelingen
3. Castegnaro Mario, Differdingen
4. Kass Erny, Differdingen
5. Pizzaferrri René, Monnerich
6. Reding Jean-Claude, Luxemburg
7. Regenwetter Jean, Monnerich.

b) zu Mitgliedern des Aufsichtsrates der GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM «MAISON DU PEUPLE» werden einstimmig für die Dauer von 2 Jahren berufen (4.7.2001)

1. Binsfeld Romain, Düdelingen
2. Detaille Marcel, Rümelingen
3. Hirtz Albert, Düdelingen
4. Lux Lucien, Bettemburg
5. Sannipoli Marie-Thérèse, Monnerich.

Für gleichlautenden Auszug, erteilt zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial.

Esch an der Alzette, den 2. August 2001.

P. Da Silva / M.-T. Sannipoli / A. Barnich

Stimmzähler / Sekretärin / Präsident

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Sitzung des Verwaltungsrates und der Generalversammlung der GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM «MAISON DU PEUPLE» vom 4. Juli 2001

Die nachstehende Liste der Mitglieder der GENOSSENSCHAFT GEWERKSCHAFTSHEIM «MAISON DU PEUPLE» wird vorgeschlagen und einstimmig angenommen:

- Bausch Eugène, Secrétaire syndical, 30, Cité Hierzesprong, L-3728 Rumelange
- Barnich Armand, Pensionné, 19, rue Dicks, L-3448 Dudelange
- Berend Roger, Employé privé / ARBED, 7, rue de Zouffgen, L-3598 Dudelange
- Berg Benny, Pensionné, 37, op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange
- Binsfeld Romain, Secrétaire syndical, 36, rue Foxenhiel, L-3743 Dudelange
- Bodry Alex, Avocat-avoué, 4, rue de la Brasserie, L-3431 Dudelange
- Bossi Henri, Ouvrier communal, 12, rue Jean L'Aveugle, L-4407 Beles
- Bresser François, Contrôleur ITM, 2, rue Thomas Byrne, L-3761 Tétange
- Castegnaro Mario, Pensionné, 6, rue Jean Gallion, L-4569 Oberkorn

Castegnaro John, Président OGB-L, 25, rue St Joseph, L-3736 Rumelange
 Catani Sesto, Pensionné, 10, rue Woivre, L-4687 Oberkorn
 Caudron Claude, Employé privé WSA, 43, cité Waertzgaertchen, L-5693 Elvange
 Clees Romain, Secrétaire syndical, 54, rue Pierre Krier, L-3504 Dudelange
 Da Silva Philippe, Secrétaire syndical, 16, cité um Benn, L-3824 Schifflange
 Daubenfeld Nic., Pensionné, 21-23, rue N. Metz, L-3524 Dudelange
 De Matteis Valerio, Secrétaire syndical, 18, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette
 Detaille Marcel, Directeur Chambre de Travail, 85, cité Hierzesprong, L-3728 Rumelange
 Estgen René, Pensionné, 88, rue Nic. Bieber, L-3425 Dudelange
 Feller André, Secrétaire syndical, 29, route de Bastogne, L-9010 Ettelbrück
 Grober Jean-Marie, Secrétaire syndical, 20, rue Eug. Mousset, L-4252 Esch-sur-Alzette
 Hengel René, Pensionné, 29A, Lang Heck, L-5854 Alzingen
 Hinterscheid Math., Pensionné, 63, rue Aessen, L-4411 Soleuvre
 Hirtz Albert, Secrétaire syndical, 11, Eweschbour, L-3628 Kayl
 Igniti Mario, Pensionné, 56, rue Nic. Bieber, L-3425 Dudelange
 Kass Erny, Pensionné, 37, rue Fr. Erpelding, L-4553 Niederkorn
 Kauffmann Jules, Pensionné, 69, rue de Dudelange, L-3661 Kayl
 Kessel André, Pensionné, 289, rue de Luxembourg, L-4940 Bascharage
 Kinn Alain, Secrétaire syndical, 9, rue Albert Simon, L-4989 Sanem
 Kremer Henri, Ouvrier PAUL WÜRTH, 15, an Hinnafen, L-3491 Dudelange
 Lahure Johny, 31, rue Nic. Bieber, L-3210 Bettembourg
 Libardy Marcel, Pensionné, 21, rue des Saules, L-3560 Dudelange
 Libert Josy, Pensionné, 83, rue du Klopp, L-4810 Rodange
 Lux Lucien, Secrétaire syndical, 8, rue Jean Wolter, L-3287 Bettembourg
 Nürenberg Roby, Pensionné, 132, rue Emile Mark, L-4620 Differdange
 Pasqualoni Nando, Ouvrier ARBED, 20, rue C. M. Spoo, L-4323 Esch-sur-Alzette
 Pereira Carlos, Secrétaire syndical, 11, rue de Lille, L-4214 Esch-sur-Alzette
 Pizzaferrri René, Secrétaire syndical, 87, Grand-rue, L-3927 Mondercange
 Racke Robert, Secrétaire syndical, 67, rue des Prés, L-4880 Lamadelaine
 Rech Louis, Pensionné, 64, rue Tattenberg, L-3569 Dudelange
 Reding Jean-Claude, Secrétaire syndical, 108, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg
 Regenwetter Jean, 55, rue de Pontpierre, L-3940 Mondercange
 Reinart Nico, Contrôleur ADEM, 55, rue Principale, L-4698 Lasauvage
 Roeltgen André, Secrétaire syndical, 31, rue Hofferlin, L-4136 Esch-sur-Alzette
 Ross Raymond, Pensionné, 46, rue du Travail, L-2625 Beggen
 Schmartz Pierre, Ouvrier communal, 7, rue de la Fontaine, L-3768 Tetingen
 Sannipoli M.-Th. Secrétaire syndicale, 10, rue de la Colline, L-3911 Mondercange
 Theis Jean, Pensionné, 36, rue Prince Jean, L-4740 Pétange
 Waldbillig Fränz, Contrôleur ITM, 25, rue des Mines, L-3816 Schifflange
 Weiland Antoine, Pensionné, 94, rue du Pont, L-9554 Wiltz.
 Für gleichlautenden Auszug, erteilt zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial.

Esch an der Alzette, den 2. August 2001.

P. Da Silva / M.-T. Sannipoli / A. Barnich

Stimmzähler / Sekretärin / Präsident

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32743/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LAIKA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 84.059.

N'étant plus en mesure d'assumer ses obligations d'administrateur au sein de la société LAIKA INVEST S.A., enregistré au Registre de commerce du Luxembourg sous le n° B 84.059:

Mr Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer, Administrateur prend la décision de démissionner avec effet immédiat.

Cette attitude trouve sa justification dans le manque de transparence du patrimoine et des activités réelles de la société LAIKA INVEST S.A., sans information et accord du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

F. Ghozali

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol.57, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32776/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CENTRALE DU LAV, A.s.b.l., Association sans but lucratif.
Gesellschaftssitz: L-4002 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.

a) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates der CENTRALE DU LAV, A.s.b.l. werden einstimmig für die Dauer von 2 Jahren berufen (4.7.2001)

1. Barnich Armand, Düdelingen, Präsident
2. Bausch Eugène, Rümelingen
3. Castegnaro Mario, Differdingen
4. Kass Erny, Differdingen
5. Pizzaferrri René, Monnerich
6. Reding Jean-Claude, Luxemburg
7. Regenwetter Jean, Monnerich.

b) zu Mitgliedern des Aufsichtsrates der CENTRALE DU LAV, A.s.b.l. werden einstimmig für die Dauer von 2 Jahren berufen (4.7.2001)

1. Binsfeld Romain, Düdelingen
2. Detaille Marcel, Rümelingen
3. Hirtz Albert, Düdelingen
4. Lux Lucien, Bettemburg
5. Sannipoli Marie-Thérèse, Monnerich.

Für gleichlautenden Auszug, erteilt zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial.

Esch an der Alzette, den 2. August 2001.

P. Da Silva / M.-T. Sannipoli / A. Barnich
Stimmzähler / Sekretärin / Präsident

Liste des membres (assemblée générale du 4 juillet 2001

II.- Des membres de l'association

Art. 5. Le nombre des membres de l'association est illimité. Il ne peut être inférieur à cinq.

Art. 6. Les premiers membres de l'association sont les signataires du présent acte. L'admission de nouveaux membres est réservée au conseil d'administration, statuant à la majorité des voix des membres présents et sans avoir à motiver sa décision.

Art. 7. La démission et l'exclusion des associés sont réglées par l'article 12 de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

L'exclusion pourra être prononcée contre tout membre, qui par ses paroles ou ses actes, aura nui à l'association ou à un de ses membres à l'occasion de son activité au sein de l'association.

Les associés démissionnaires, exclus ou sortants, pour une cause réglementaire ou autre, ainsi que les héritiers de l'associé décédé n'ont aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent en aucun cas exiger le remboursement des versements effectués par eux ou par ceux auxquels ils succèdent, ni réclamer, ni requérir une reddition de compte, l'apposition de scellés ou un inventaire.

Art. 8. Le conseil d'administration peut fixer chaque année la cotisation à payer par les membres sans que le montant annuel puisse dépasser cinq cents francs.

Bausch Eugène, Secrétaire syndical, 30, Cité Hierzesprong, L-3728 Rumelange
Barnich Armand, Pensionné, 19, rue Dicks, L-3448 Dudelange
Berend Roger, Employé privé / ARBED, 7, rue de Zoufftgen, L-3598 Dudelange
Berg Benny, Pensionné, 37, op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange
Binsfeld Romain, Secrétaire syndical, 36, rue Foxenhiel, L-3743 Dudelange
Body Alex, Avocat-avoué, 4, rue de la Brasserie, L-3431 Dudelange
Bossi Henri, Ouvrier communal, 12, rue Jean L'Aveugle, L-4407 Beles
Bresser François, Contrôleur ITM, 2, rue Thomas Byrne, L-3761 Tétange
Castegnaro Mario, Pensionné, 6, rue Jean Gallion, L-4569 Oberkorn
Castegnaro John, Président OGB-L, 25, rue St Joseph, L-3736 Rumelange
Catani Sesto, Pensionné, 10, rue Woivre, L-4687 Oberkorn
Caudron Claude, Employé privé WSA, 43, cité Waertzgaertchen, L-5693 Elvange
Clees Romain, Secrétaire syndical, 54, rue Pierre Krier, L-3504 Dudelange
Da Silva Philippe, Secrétaire syndical, 16, cité um Benn, L-3824 Schifflange
Daubenfeld Nic., Pensionné, 21-23, rue N. Metz, L-3524 Dudelange
De Matteis Valerio, Secrétaire syndical, 18, rue du Canal, L-4050 Esch-sur-Alzette
Detaille Marcel, Directeur Chambre de Travail, 85, cité Hierzesprong, L-3728 Rumelange
Estgen René, Pensionné, 88, rue Nic. Biever, L-3425 Dudelange
Feller André, Secrétaire syndical, 29, route de Bastogne, L-9010 Ettelbrück
Grober Jean-Marie, Secrétaire syndical, 20, rue Eug. Mousset, L-4252 Esch-sur-Alzette
Hengel René, Pensionné, 29A, Lang Heck, L-5854 Alzingen
Hinterscheid Math., Pensionné, 63, rue Aessen, L-4411 Soleuvre
Hirtz Albert, Secrétaire syndical, 11, Eweschbour, L-3628 Kayl
Igniti Mario, Pensionné, 56, rue Nic. Biever, L-3425 Dudelange

Kass Erny, Pensionné, 37, rue Fr. Erpelding, L-4553 Niederkorn
 Kauffmann Jules, Pensionné, 69, rue de Dudelange, L-3661 Kayl
 Kessel André, Pensionné, 289, rue de Luxembourg, L-4940 Bascharage
 Kinn Alain, Secrétaire syndical, 9, rue Albert Simon, L-4989 Sanem
 Kremer Henri, Ouvrier PAUL WÜRTH, 15, an Hinnefen, L-3491 Dudelange
 Lahure Johny, 31, rue Nic. Biever, L-3210 Bettembourg
 Libardy Marcel, Pensionné, 21, rue des Saules, L-3560 Dudelange
 Libert Josy, Pensionné, 83, rue du Klopp, L-4810 Rodange
 Lux Lucien, Secrétaire syndical, 8, rue Jean Wolter, L-3287 Bettembourg
 Nürenberg Roby, Pensionné, 132, rue Emile Mark, L-4620 Differdange
 Pasqualoni Nando, Ouvrier ARBED, 20, rue C. M. Spoo, L-4323 Esch-sur-Alzette
 Pereira Carlos, Secrétaire syndical, 11, rue de Lille, L-4214 Esch-sur-Alzette
 Pizzaferrri René, Secrétaire syndical, 87, Grand-rue, L-3927 Mondercange
 Racke Robert, Secrétaire syndical, 67, rue des Prés, L-4880 Lamadelaine
 Rech Louis, Pensionné, 64, rue Tattenberg, L-3569 Dudelange
 Reding Jean-Claude, Secrétaire syndical, 108, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg
 Regenwetter Jean, 55, rue de Pontpierre, L-3940 Mondercange
 Reinart Nico, Contrôleur ADEM, 55, rue Principale, L-4698 Lasauvage
 Roeltgen André, Secrétaire syndical, 31, rue Hofferlin, L-4136 Esch-sur-Alzette
 Ross Raymond, Pensionné, 46, rue du Travail, L-2625 Beggen
 Schmartz Pierre, Ouvrier communal, 7, rue de la Fontaine, L-3768 Tetingen
 Sannipoli M.-Th. Secrétaire syndicale, 10, rue de la Colline, L-3911 Mondercange
 Theis Jean, Pensionné, 36, rue Prince Jean, L-4740 Pétange
 Waldbillig Fränz, Contrôleur ITM, 25, rue des Mines, L-3816 Schifflange
 Weiland Antoine, Pensionné, 94, rue du Pont, L-9554 Wiltz.
 Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 72, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32744/000/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Z.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.
 R. C. Luxembourg B 68.262.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour

Cession de parts sociales.

Démission.

Nomination.

Signature.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

Monsieur Serge Sidoni, demeurant à F-54135 Mexy, 2A, rte Nationale. 250 parts sociales

Madame Marie-Gabrielle Tucella, demeurant à F-54135 Mexy, 2A, rte Nationale 250 parts sociales

500 parts sociales

Madame Marie-Gabrielle Tucella, citée ci-dessus, cède ses 250 parts sociales à Madame Raymonde Zimone, demeurant à F-54400 Longwy, 10, rue Labro.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

M. Serge Sidoni, précité 250 parts sociales

Mme Raymonde Zimone, précitée. 250 parts sociales

500 parts sociales

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Mme Tucella Marie-Gabrielle, précitée comme gérante administrative.

Les associés appellent aux fonctions de gérante administrative Mme Raymonde Zimone, précitée qui accepte.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique, jusqu'à concurrence de 1.250,- . Au-delà de cette somme, la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative est requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 11 heures.

M. S. Sidoni / Mme R. Zimone / Mme M. Gabrielle Tucella

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2002, vol. 323, fol. 52, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(32749/612/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LUX COGEB A CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 60.332.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour LUX COGEB A, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(32747/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

SOCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.854.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement du 10 avril 2002

Première résolution: Modification de la devise du capital social en euro

L'Assemblée décide à l'unanimité d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société SOCARE, avec effet au 1^{er} janvier 2002 et de convertir le capital souscrit de francs luxembourgeois en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre vingt dix neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à deux millions quatre cent soixante dix huit mille neuf cent trente cinq virgule vingt quatre euros (EUR 2.478.935,24), représenté par cent mille (100.000) actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32752/689/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

DOMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.639.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32796/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

VERBEKE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Dippach.
R. C. Luxembourg B 26.555.

—
Il résulte de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2001 que le capital social de la société a été transformé avec effet au 1^{er} octobre 2001 de LUF 1.250.000,- en EUR 31.000,- représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 24,80. Le capital est arrondi à ce nouveau montant par incorporation des sommes disponibles en résultats reportés, soit EUR 13,31.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt quatre euros et 80 cents (24,8) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32773/799/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

REVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.949.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(32774/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

REVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.949.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 19 mars 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de REVILLE INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- aucun résultat n'est à affecter vu que l'exercice n'a dégagé ni profit, ni perte;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 58, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32775/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BE.L.PART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32797/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

FRANCO MEGISSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 27.194.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2002

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2002, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 1.250.000,- LUF est converti en 30.986,69 euros puis augmenté de 13,31 euros par réserve légale pour être porté à 31.000 euros. Ce capital est représenté par 310 actions de 1.000 euros chacune.

Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article 5 des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000 (trente et un mille) euros représenté par 310 (trois cent dix) actions de 1.000 (mille) euros chacune.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour la société

FRANCO MEGISSI S.A.

F. Weisgerber

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 65, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32913/619/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

FARSALO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32801/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

CASTALIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand two, on the eighth of April.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands;
here represented by Mrs Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on April 3, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CASTALIE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

SYDNEY NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The Company will be administered by the following managers:

- Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing at rue de Reckenthal 62, L-2410 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, residing Chemin de la Glèbe, 3, F-57570 Rodemack (France).
- 2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands; ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 avril 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: CASTALIE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

SYDNEY NOMINEES LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant rue de Reckenthal 62, à L-2410 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant Chemin de la Glèbe, 3, à F-57570 Rodemack (France).
 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2002, vol. 134S, fol. 100, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 avril 2002.

G. Lecuit.

(32870/220/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BLUEGREEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 64.425.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 septembre 2001**Résolutions*

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 5 mars 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1 Euro pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'Euro.

Le capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000 LUF) est converti en un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR).

2. Annulation des cinquante mille (50.000) actions existantes d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000 LUF) chacune et création de cinquante mille (50.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux cents (1.239.467,62 EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32802/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

BLUEGREEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 64.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32803/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LA BOITE A P'TITS PAINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Goetzingen.
R. C. Luxembourg B 71.097.

L'an deux mille deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Kircher, ingénieur, demeurant à L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg;
2. Monsieur Nicolas Kircher, boulanger, demeurant à L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg;
3. Monsieur Eric Antoine, directeur commercial, demeurant à F-57570 Breistroff-La-Grande, Impasse des Prés, 1 (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts sociales datée du 2 avril 2002 dûment notifiée à la Société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée LA BOITE A P'TITS PAINS, S.à r.l., avec siège social à L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 27 octobre 1999 dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant du 21 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 478 du 6 juillet 2000 et du 12 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 7 août 2001.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

Les associés reconnaissent que le capital social a été converti automatiquement en Euro en date du 1^{er} janvier 2002 conformément au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société s'élève donc à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR).

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation dans le capital social d'une partie des bénéfices reportés de la société à concurrence dudit montant de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR), c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social de la société sera de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Preuve de l'existence de ces bénéfices a été rapportée au notaire instrumentant, sur base d'un bilan de la société daté du 31 décembre 2001.

Quatrième résolution

Les associés décident de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale, le capital social de la société étant donc de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sont détenues comme suit:

- Monsieur Jean Kircher, ingénieur, demeurant à L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg, à concurrence de trois cent cinquante parts sociales	350
- Monsieur Nicolas Kircher, boulanger, demeurant à L-8360 Goetzingen, 24 rue de Luxembourg, à concurrence de cinquante parts sociales	50
- Monsieur Eric Antoine, directeur commercial, demeurant à F-57570 Breistroff-La-Grande, Impasse des Prés, 1 (France), à concurrence de cent parts sociales.	100
Total: cinq cents parts sociales.	500»

Sixième résolution

Les associés décident de nommer trois gérants techniques:

- Monsieur Jean Kircher prénommé;
- Monsieur Eric Antoine prénommé;
- Monsieur Heinrich Rosen, boulanger-pâtissier, demeurant à D-54675 Biesdorf, Hundsbichel, 5.

Les gérants techniques ici nommés sont nommés pour une période indéterminée.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant technique, avec cosignature obligatoire de chaque gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Kircher, N. Kircher, E. Antoine, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 avril 2002.

G. Lecuit.

(32873/220/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LA BOITE A P'TITS PAINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Goetzingen.

R. C. Luxembourg B 71.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 avril 2002.

G. Lecuit.

(32874/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

LNR PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 86.291.

L'an deux mille deux, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OCALA CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, R. C. Luxembourg section B numéro 86.291, constituée suivant acte reçu le 27 février 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel UHL, juriste, demeurant à Kédange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en LNR PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la société en LNR PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LNR PARTNERS LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 135S, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

J. Elvinger.

(32884/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
(anc. McKESSONHBOC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle).

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.541.

In the year two thousand two, on the fifth of April.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

McKESSON HBOC FINANCE, S.à r.l., with its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

here represented by Mrs Maggy Kohl, director of companies, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on March 29, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that, it is the sole actual shareholder of McKESSONHBOC HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of March 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 974 on November 7, 2001;

- that the sole shareholder, represented as stated hereabove, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name of McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.»

Third resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. as manager of the company, and to grant full discharge for the exercise of its mandate until March 22, 2002.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint as manager of the company, TMF CORPORATE SERVICES S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. The mandate of the new manager will expire immediately after the annual general meeting approving the accounts as at March 31, 2003.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euros (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

McKESSON HBOC FINANCE, S.à r.l. dont le siège social est situé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Madame Maggy Kohl, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 mars 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société McKESSONHBOC HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 974 du 7 novembre 2001;

- Que l'associé unique, représenté comme dit est, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société aura la dénomination McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. en sa qualité de gérant de la société, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 22 mars 2002.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant de la société, TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. Le mandat du nouveau gérant expirera directement après l'assemblée générale annuelle de la société statuant sur les comptes au 31 mars 2003.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kohl, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2002, vol. 134S, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 avril 2002.

G. Lecuit.

(32881/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 avril 2002.

G. Lecuit.

(32882/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

ERASME INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Luxembourg.

2.- Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: ERASME INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou de la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne

dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le montant du capital souscrit est de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès la constitution de la société et pendant une période renouvelable prenant fin cinq après la date de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte constitutif, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera considéré comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

Art. 7. La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaire ou non. Les sociétés peuvent faire partie du conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils pourront être nommés pour plus de six années sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désignera un président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

Art. 10. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qui le remplace.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, un autre membre du conseil, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société: faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagement financiers relatifs à ces opérations: recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie: accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tout privilège, droit et hypothèque, actions résolutoires et droits réels, accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tout compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

Art. 14. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, le société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Titre IV.- Assemblées Générales

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année, le deuxième mardi du mois de mars à 10.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Art. 17. Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

Art. 18. L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Titre V.- Année sociale

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Art. 21. L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital souscrit. L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

Titre VI.- Généralités

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications qui lui ont été apportées ultérieurement, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice toutefois commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le trente et un décembre deux mille deux.

La première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en deux mille trois

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Claude Schmitz, prénommé, deux cents actions	200
1.- Monsieur Edmond Ries, prénommé, cent cinquante actions	150
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cent quarante euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs pour la durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008:

- 1.- Monsieur Edmond Ries, Expert-comptable, demeurant à Bertrange.
- 2.- Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Sandweiler.
- 3.- Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, demeurant à Bertrange.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes pour la durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008:

La société anonyme AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Schmitz, E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 135S, fol. 4, case 8. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

J. Elvinger.

(32883/211/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

SOFER FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.475.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 20 novembre 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolutions

1. Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société de LUF en Euros, au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'Euro.

Le capital social de cinquante et un millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (51.450.000,- LUF) est converti en un million deux cent soixante-quinze mille quatre cent douze Euros et dix-huit cents (1.275.412,18 EUR).

2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante-quinze mille quatre cent douze Euros et dix-huit cents (1.275.412,18 EUR), représenté par vingt-quatre mille cinq cents (24.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2002, vol. 564, fol. 87, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(32804/200/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

SOFER FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(32805/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.

3D LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an deux mille deux, le seize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois INTERNATIONALE DE GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps que lui.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois BERGILUX HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg; ici représentée par Monsieur Fons Mangen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps que lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination 3D LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) qui sera divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 16 avril 2007, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2002.
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 50.000 (cinquante mille) actions comme suit:

1.- INTERNATIONALE DE GESTION S.A.: une action	1
2.- BERGILUX HOLDING S.A.: quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille neuf cent soixante-dix Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2007:
 - a) Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
 - b) Madame Carine Reuter-Bonert, employée privée, demeurant à Fennange.
 - c) Monsieur Jo Santino, administrateur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à Torgny (Belgique).
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 135S, fol. 10, case 9. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

J. Elvinger.

(32885/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2002.